



Litige accepté par assurance juridique puis résiliation assurance

Par aladin

Bonjour,

J'ai utilisé la protection juridique que je paye avec mon contrat habitation pour un litige qui est en cours et qui va durer plusieurs années. (Un problème complexe lié à un recel de succession)
L'assurance à dit ok pour la prise en charge .

Le problème c'est que j'achète une maison et que j'ai du prendre l assurance habitation de la banque pour obtention mon crédit.

Et que je vais donc résilier mon assurance actuelle qui à accepter la prise en charge de mon litige (complexe)

MA QUESTION

Est-ce que le dossier continuera à "vivre" chez l'assureur actuel ou sera-t-il automatiquement clôturé du fait de la résiliation ?

ou transmis au nouvel assureur ? (Ce que je doute)

J'en suis presque à garder l'assurance de mon logement actuel en location pour ne pas risquer de perdre cette prise en charge ...

Merci pour vos avis éclairés.

Par Indigo

Bonjour Aladin,

"Est-ce que le dossier continuera à "vivre" chez l'assureur actuel ou sera-t-il automatiquement clôturé du fait de la résiliation ?

ou transmis au nouvel assureur ? (Ce que je doute)"

Vous pouvez prendre l'avis d'un avocat gratuitement :

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement

Par osram

Bonjour,

Le sinistre étant intervenu pendant la période où vous étiez assuré, l'assurance doit continuer jusqu'à la clôture du litige, même après résiliation.

Par chaber

bonjour

relisez les conditions générales de votre contrat. Si le risque Protection Juridique est géré par une société indépendante de l'assureur la gestion du sinistre en cours doit normalement se poursuivre.

Si non, votre assureur trainera les pieds dans sa gestion